

aeesuisse • Falkenplatz 11 • 3012 Berne • info@aeesuisse.ch

Communiqué de presse

Berne, le 28 juillet 2025

Initiatives visant à empêcher la transition énergétique

Berne. Avec deux initiatives populaires, l'association « Paysage libre Suisse » veut torpiller la transition énergétique souhaitée par le peuple suisse. Les initiatives ont été officiellement déposées le 25 juillet 2025. Avec ces initiatives visant à rendre impossible l'énergie éolienne, les initiants font preuve d'une conception difficile de la démocratie.

Avec deux initiatives populaires, l'association « Paysage libre Suisse » veut rendre impossible le développement de l'énergie éolienne en Suisse. Avec l'initiative « Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes », l'association veut obtenir que les éoliennes ne puissent être installées qu'en dehors des forêts et de certains pâturages boisés. Une interdiction de construire des installations de plus de 30 mètres de hauteur doit en outre s'appliquer dans les zones situées à moins de 150 mètres des forêts ou des pâturages boisés. La deuxième initiative, « Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens », exige que la commune d'implantation soit tenue d'approuver par vote la construction d'éoliennes d'une hauteur totale supérieure à 30 mètres. Selon l'initiative, les communes limitrophes concernées doivent également être consultées par voie de vote.

Une conception difficile de la démocratie

Avec ces deux initiatives, leurs auteurs font preuve d'une conception difficile de la démocratie. L'initiative « Contre la destruction de nos forêts par les éoliennes » vise la modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité que le peuple suisse a acceptée en juin 2024 à une écrasante majorité de 70 % des voix. La loi sur l'électricité favorise l'innovation, définit des conditions-cadres fiables pour accélérer le développement en tenant compte de la protection de la nature et rend l'approvisionnement énergétique globalement plus résilient.

La deuxième initiative se concentre sur le projet de loi pour l'accélération des procédures, qui est actuellement encore en discussion au Parlement et qui pourra également faire l'objet d'un référendum si nécessaire. Ce décret vise à adapter les conditions-cadres et les procédures d'autorisation pour le développement des énergies renouvelables. En effet, les procédures d'autorisation souvent trop longues pour les installations de production, les réseaux et les systèmes de stockage sont clairement en contradiction avec la mise en œuvre de la transition énergétique telle qu'elle a été décidée par la population suisse en mai 2017, également à une large majorité.

L'énergie éolienne est indispensable pour l'approvisionnement en électricité en hiver

« Les éoliennes fournissent deux tiers de leur production pendant les six mois d'hiver, c'est-à-dire lorsque nous avons le plus besoin d'électricité et que nous dépendons des

importations », explique Priska Wismer-Felder, conseillère nationale du centre, membre de la CEATE et vice-présidente de l'aeesuisse. Ces deux initiatives visent à empêcher le développement de l'énergie éolienne, pourtant indispensable à la transition énergétique. « Mais ne rien faire n'est pas une option. D'ici 2050, la Suisse aura un déficit énergétique presque équivalent à sa consommation annuelle actuelle. Nous avons besoin de nouvelles formes d'énergie, nous le devons à la génération future », poursuit Priska Wismer-Felder.

Les exigences relatives aux installations éoliennes sont déjà très strictes : chaque projet éolien est soumis à une étude d'impact sur l'environnement longue et approfondie afin de garantir le respect de toutes les prescriptions légales en matière de protection de l'environnement. La participation démocratique est également clairement réglementée et garantie au niveau cantonal pour les projets éoliens. Malheureusement, même les projets éoliens jugés positifs nécessitent aujourd'hui 20 ans ou plus avant d'être mis en œuvre en raison d'une pratique excessive en matière de recours. Dans ce contexte, il apparaît clairement que « Paysage libre Suisse » souhaite retarder encore davantage les longues procédures d'autorisation et ne se sert de la protection de l'environnement et de son prétendu souci de la démocratie que comme prétextes.

Plus d'informations

Stefan Batzli, directeur aeesuisse | 079 420 46 66

Simon Dalhäuser, responsable communication aeesuisse | 079 772 06 56

L'aeesuisse est l'association faitière de l'économie pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Elle représente les intérêts de 35 associations de branche et de 550 entreprises en Suisse. Dans ce sens, aeesuisse s'engage auprès de l'administration, de la politique et de la société en faveur d'une politique énergétique et climatique progressiste et durable et s'oriente pour cela vers la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 et la réalisation des objectifs climatiques de Paris.